

Société anonyme au capital de 112 966 652,03 €  
Siège social : 35, rue de la Gare – 75019 Paris  
582 074 944 RCS Paris



## AVIS D'AJUSTEMENT DU TAUX DE CONVERSION DES OBLIGATIONS À OPTION DE REMBOURSEMENT EN NUMÉRAIRE ET/OU EN ACTIONS NOUVELLES ET/OU EXISTANTES ÉMISES PAR SILIC LE 3 NOVEMBRE 2010 (« ORNANES »)

Paris, le 14 juin 2016

1. Consécutivement à la fusion-absorption de Silic le 31/12/13 à minuit, **Icade**, venant aux droits de Silic, est subrogée dans l'ensemble des engagements contractés par Silic au profit des porteurs d'ORNANES. Les droits des porteurs d'ORNANES au remboursement en actions nouvelles et/ou existantes seront reportés sur des actions Icade **selon la parité d'échange arrêtée au titre de la fusion soit 1,25**.
2. Les porteurs d'ORNANES sont informés que l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société Icade réunie le 23 mai 2016 a décidé, dans sa troisième résolution, de procéder au versement, le 31 mai 2016, d'un dividende de 3,73 euros par action Icade (le « **Dividende** »).

En conséquence du versement de ce Dividende aux actionnaires de la société Icade, les porteurs d'ORNANES sont informés que, conformément aux stipulations de la section 4.16.7(b) de la note d'opération mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission des ORNANES et visée par l'AMF le 3 novembre 2010 sous le n° 10-386 (la « **Note d'Opération** »), **à compter du 31 mai 2016, le Taux de Conversion (tel que ce terme est défini dans la Note d'Opération) sera porté de 1,65 à 1,74 action Icade par ORNANE.**

**Contact :**

**Guillaume Tessler**

Directeur Communication Financière et Relations Investisseurs

Tél. : +33 (0)1 41 57 71 61

guillaume.tessler@icade.fr